



# La Caisse des Ecoles du 7ème arrondissement organise pour les enfants scolarisés ou habitant le 7ème arrondissement, un séjour pour le printemps 2022

## I - ARQUIAN - Centre du Gué de Frise (Bourgogne) (Le Gué de Frise)



Enfants de 4 à 16 ans

Séjour du 24 au 30 avril 2022, soit 7 jours

Voyage en TRAIN

Le Centre est situé en pleine nature, au cœur de la Puisaye nivernaise, petite région de Bourgogne à 170 km de Paris. La structure est plongée au milieu de 55 hectares de prés et de bois. La situation en pleine campagne, les infrastructures nombreuses et complètes, l'encadrement technique de qualité assurent à vos enfants de passer des séjours agréables dans le respect de toutes les normes de sécurité. Chambres de 4 à 10 lits avec sanitaires complets dans chaque chambre. 2 manèges couverts, 3 carrières dont 2 obstacles et 100 poneys et chevaux. Tennis couvert et extérieur mini-golf, piscine chauffée et couverte, 30 VTC toutes tailles avec casques.

### Activités :

- 3 h d'activités équestres par jour dont 2 h de monte
- reprises en manège ou en carrière
- promenades, jeux équestres et concours en fin de semaine
- soins aux poneys et chevaux, attelage, longues rênes
- parcours de Mini-Golf, VTT, football, volley-ball, hockey, tennis-ballon etc...
- travaux manuels, ballades diverses, feux de camp, veillées et soirée spectacle, boum.



### TARIFS :

<b>7 jours :</b>	T10 = 546 €	T7 = 434 €	T4 = 329 €	T1 = 140 €
	T9 = 504 €	T6 = 399 €	T3 = 273 €	
	T8 = 469 €	T5 = 364 €	T2 = 210 €	

### MODALITES D'INSCRIPTION

Elles seront reçues à partir **du mercredi 16 mars 2022** au Secrétariat de la Caisse des Ecoles du 7ème Arrondissement – 116 rue de Grenelle, métro Varenne ou Solférino, (Tél. : 01.45.51.35.99) de 8h30 à 16 h 30 sans interruption, **fermé le mardi et vendredi**. Les réductions pour la restauration scolaire s'appliquent aux séjours de vacances. Les Familles doivent se munir obligatoirement :

- du carnet de santé de l'enfant à jour + 1 photo d'identité + 1 timbre au tarif en vigueur.
- de l'attestation de sécurité sociale, de la carte de mutuelle + l'assurance périscolaire.
- d'un certificat médical d'aptitude aux sports et de non contagion.
- d'un acompte de 50% du prix du séjour. (le solde sera à régler 8 jours avant le départ).

**En cas d'annulation juste avant le départ, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur production d'un avis médical, envoyé dans les 8 jours qui suivent la date du départ, 60€ de frais de dossier dans tous les cas seront retenus du remboursement.**